

C.R.I.C. N° 194 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Mardi 25 mai 2021

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arrière</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos.....	1
<i>Projet de visite sur le rôle des parcs animaliers et autres acteurs du secteur en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et au bien-être animal</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Maroy.....	1
<i>Auditions</i>	2
<i>Pétition sur la 5G : demande d'audition de M. Paul Héroux, expert indépendant, en séance publique du Parlement de Wallonie</i>	
2	
<i>Audition de M. Leboutte, Primo-signataire</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Leboutte, Primo-signataire.....	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Clersy, Mme Pécriaux, MM. Tzanetatos, Dupont, Maroy, M. Leboutte, Primo-signataire, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, M. Desquesnes.....	5
<i>Reprise de la séance</i>	19
<i>Projets et propositions</i>	19
<i>Pétition pour une consigne sur les canettes et bouteilles en plastique</i>	19
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Clersy, Dupont, Maroy, Mme Pécriaux.....	19
<i>Reprise de la séance</i>	26
<i>Pétition pour une consigne sur les canettes et bouteilles en plastique</i>	
<i>Échange de vues (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....	26
<i>Vote</i>	27

<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	<i>27</i>
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	<i>27</i>
<i>Question orale de M. Lomba à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les budgets de transition pour les groupes d'action locale (GAL) »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lomba, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	27
<i>Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la filière de recyclage des déchets de construction »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	28
<i>Question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les eaux de baignade cet été en Wallonie » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la baignade au Grand Large à Mons »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Galant, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	30
<i>Question orale de Mme Mauel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les emballages durables »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	32
<i>Question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'implémentation des mesures de lutte contre la précarité hydrique »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Frédéric, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	33
<i>Question orale de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la lutte contre les dépôts sauvages en Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	35
<i>Question orale de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la centrale TGV de Manage » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la construction de la centrale TGV à Manage »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	37

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'entreprise Keyser à Courcelles »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....39

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la disparition d'enquêtes psychosociales au sein du Service public de Wallonie (SPW) Agriculture, Ressources naturelles et Environnement » ;

Question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la perte de documents internes relevant du Service public de Wallonie (SPW) Agriculture, Ressources naturelles et Environnement »

Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....40

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact de modification du coût-vérité appliqué aux déchets sur l'emploi »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....42

Question orale de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le centre d'initiation à l'environnement d'Enghien »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....43

Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la rénovation de l'incinérateur de Virginal »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....45

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la menace de disparition des hérissons d'ici 2030 »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....46

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les indemnités pour la peste porcine africaine »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....47

Question orale de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les surfaces de réserves naturelles en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....48

<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	50
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	50
<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	50
<i>Liste des intervenants</i>	51
<i>Abréviations courantes</i>	52

Présidence de M. Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 10 heures 1 minute.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Je souhaitais remettre sur la table de l'organisation de nos travaux les visites des parcs animaliers qui avaient été avortées en raison de la crise du covid. On avait prévu la visite de trois parcs. L'idée était d'éventuellement refixer cela avec beaucoup d'optimisme à partir de septembre.

M. le Président. – J'allais vous faire une proposition.

Projet de visite sur le rôle des parcs animaliers et autres acteurs du secteur en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et au bien-être animal

M. le Président. – Pour mémoire, en date du 29 septembre 2020, la commission avait décidé d'organiser des visites sur le rôle des parcs animaliers et autres acteurs du secteur en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et au bien-être animal :

- le 19 novembre 2020, au Monde sauvage d'Aywaille ;
- le 10 décembre 2020, au centre CREAVES de l'Aquascope de Virelles ;
- le 4 mars 2021, au parc Pairi Daiza à Brugelette.

Ces visites avaient dû être reportées en raison de la crise sanitaire liée à la covid-19.

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire et suite à la demande de M. Dodrimont, ce point est réinscrit à l'ordre du jour de notre commission.

Je rejoins ce que vous disiez, Monsieur Tzanetatos.

Je vous propose d'organiser ces visites le jeudi 9 septembre 2021 à Aywaille, le 23 septembre 2021 à Virelles et le jeudi 7 octobre 2021 à Brugelette.

Il s'agit chaque fois d'une semaine d'activité du Parlement de Wallonie. Je me dois de vous signaler qu'il serait difficile d'organiser ces visites avant ces dates eu égard aux délais nécessaires à la bonne organisation des visites et à l'examen prochain de l'ajustement budgétaire.

Marquez-vous votre accord sur cette proposition ? Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Je vais répéter les nouvelles dates :

- le 9 septembre à Aywaille ;
- le 23 septembre à Virelles ;
- le 7 octobre à Brugelette.

Pouvons-nous marquer notre accord ?

Je vous remercie.

Au niveau des participants, je vous rappelle que le nombre de visiteurs à ce jour sera limité à sept personnes, soit six députés ainsi que le secrétariat de la commission ; des changements pouvant peut-être intervenir d'ici-là.

M. Maroy (MR). – D'ici-là, Monsieur le Président, j'espère que nous serons tous vaccinés.

M. le Président. – Je l'espère autant que vous.

M. Maroy (MR). – Ainsi, nous pourrions emmener tous ceux qui le désirent. Formulons le vœu tous ensemble.

M. le Président. – Je suis d'accord. Le vœu est formulé.

À l'unanimité des membres, la commission a décidé d'organiser une visite sur le rôle des parcs animaliers et autres acteurs du secteur en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et au bien-être animal le 9 septembre 2021 à Aywaille, le 23 septembre 2021 à Virelles et le 7 octobre 2021 à Brugelette.

AUDITIONS

PÉTITION SUR LA 5G : DEMANDE D'AUDITION DE M. PAUL HÉROUX, EXPERT INDÉPENDANT, EN SÉANCE PUBLIQUE DU PARLEMENT DE WALLONIE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur la pétition sur la 5G : demande d'audition de M. Paul Héroux, expert indépendant, en séance publique du Parlement de Wallonie.

M. Tzanetatos a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Audition de M. Leboutte, Primo-signataire

M. le Président. – La parole est à M. Leboutte.

M. Leboutte, Primo-signataire. – Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais préciser une chose par rapport au collectif Stop 5G et moi-même. Aujourd'hui, je vais principalement parler de la santé, mais ce n'est certainement pas notre seul sujet de préoccupation. Parmi tous les autres liés à la 5G, il y a la consommation d'énergie qu'elle va provoquer et la production d'une quantité de gaz à effet de serre assez importante. Or, vous savez tous que nous sommes en route vers un réchauffement de trois degrés si les choses ne changent pas. C'est quelque chose de tout à fait catastrophique qui menace la santé de nos populations et de la nature, mais aussi notre survie.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vais faire un état des lieux de cette pollution électromagnétique. Vous avez sous les yeux l'évolution de la pollution électromagnétique au cours du temps. Sur l'axe vertical, vous avez la densité de puissance en watts par mètre carré et sur l'axe horizontal, les fréquences des champs électromagnétiques. La zone verte en dessous, c'est plutôt le champ électromagnétique naturel, tel qu'il existait, seul présent, il y a une centaine d'années. Dans les années 1950, on voit apparaître les premiers signes de pollution : la radio, la télévision et les radars. Dans les années 1980, cela continue d'augmenter. Enfin, à la fin du siècle passé, il y a l'explosion de la téléphonie mobile avec la 2G, la 3G, la 4G et tous les équipements sans fil, comme le wifi ou le téléphone domestique sans fil, et cetera.

Ce qu'il faut remarquer, c'est l'extraordinaire augmentation de ces champs électromagnétiques. L'augmentation à la fréquence de 1 gigahertz, qui est au centre du schéma, est une augmentation d'un facteur de 10 puissance 18, c'est-à-dire un milliard de milliards, autrement dit un trillion. C'est le niveau de puissance auquel un utilisateur moyen de téléphone mobile est exposé.

Cela a-t-il la moindre importance ? Oui, évidemment. Nous sommes des corps électriques, nos milliards de cellules sont parcourus de courants électriques et vous le savez tous – comme appris lors de nos études secondaires en physique –, toute charge en mouvement mise en présence d'un champ électromagnétique est soumise à des forces exercées sur toutes les charges, y compris les courants qui parcourent nos cellules et sans lesquels la vie ne serait pas possible.

Vous voyez où je veux en venir. Il est difficile d'imaginer que cette pollution extraordinaire n'ait pas de conséquences biologiques et sanitaires sur les êtres humains et toutes les espèces vivantes.

Je vais commencer par vous parler des experts santé qui ont rédigé le rapport émis pour la Région wallonne. Vous connaissez ces trois experts qui sont : Isabelle Lagroye, Anne Perrin et Jacques Vanderstraeten.

Ce que je vais vous montrer par la suite, c'est que ces experts ne sont pas représentatifs de l'ensemble des scientifiques qui travaillent sur les impacts biologiques et sanitaires des rayonnements des champs électromagnétiques.

Mme Lagroye est docteure en pharmacie, directrice d'étude à l'École pratique des hautes études en France, Université de Bordeaux, membre de l'ICNIRP – la Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants. Le fait d'être membre de l'ICNIRP disqualifie Mme Perrin en tant qu'experte indépendante, car – comme je vais vous le montrer par la suite – l'ICNIRP établit des normes pour satisfaire les besoins de l'industrie et pas du tout pour protéger notre santé.

Comment fonctionne l'ICNIRP et qui est-elle ? L'ICNIRP, c'est d'abord une ONG de droit allemand, sans contrôle public, mais qui est tout de même reconnue comme collaborateur officiel de l'OMS. Dans la commission principale de l'ICNIRP – le CA, si l'on peut dire –, vous avez 14 scientifiques qui ne représentent qu'eux-mêmes et qui s'autoproclament indépendants. Quand un scientifique se retire du groupe, il est remplacé au libre choix des autres membres, ce en toute discrétion, puisque les critères de sélection et les raisons du choix ne sont jamais connus.

Pour nombre des membres présents ou passés de l'ICNIRP, on peut constater une proximité avec l'industrie des télécoms, soit qu'ils ont reçu des budgets de l'industrie, soit qu'ils ont travaillé pour l'industrie. C'est le cas de la plupart d'entre eux. C'est en particulier le cas de Mike Repacholi qui est le fondateur et premier président de l'ICNIRP – l'ICNIRP a été créée en 1992. C'est également le cas de l'Australien Rodney Croft qui est le président actuel.

À ce sujet, voici l'avis de l'ORSAA – l'ORSAA est un groupe de chercheurs indépendants internationaux et créé en Océanie – lorsqu'il parle des pratiques de

l'ICNIRP : « Il s'agit de pures corruptions ayant un coût énorme pour la santé publique partout dans le monde. On y réalise la promotion d'un club de chercheurs favorables à l'industrie, ce qui a permis à un petit nombre de personnes d'occuper des postes importants au sein de l'OMS, de l'ICNIRP et d'autres institutions nationales et internationales pour influencer la prise de décision dans la plupart des pays du monde ».

Qui sont les gens qui sont dans l'ORSAA ? Ce n'est pas n'importe qui. Vous avez le professeur Carpenter, qui est états-unien, directeur de l'Institut pour la santé et l'environnement de l'école de santé publique de l'Université d'Albany, à New York. C'est un chercheur de renom, il est l'auteur de plus de 370 publications évaluées par des pairs. Vous avez aussi la professeure Devra Davis, également bardée de diplômes. C'est une épidémiologiste de renommée internationale et colauréate du prix Nobel. Elle a été la fondatrice et la première directrice d'un centre d'oncologie environnementale à Pittsburgh – c'est le premier centre du genre. Dans ce groupe, dans l'ORSAA, 10 autres scientifiques ont des profils similaires – dont on peut trouver le CV à l'adresse indiquée.

Je continue sur les caractéristiques de l'ICNIRP. Cette commission ne reconnaît que l'effet thermique des champs électromagnétiques, c'est-à-dire celui qui est à l'œuvre dans un four à micro-ondes que tout le monde connaît. Les normes de l'ICNIRP sont conçues pour protéger de l'échauffement, point barre. Cela veut dire qu'ils font des tests de quelques dizaines de minutes. Si la température des tissus exposés ne dépasse pas un degré Celsius, c'est bon.

Il faut aussi savoir que l'ICNIRP n'est pas légalement responsable de ces normes. Sont responsables les institutions, les États qui choisissent de s'en inspirer. Par exemple, les gouvernements régionaux en Belgique.

On a eu la chance, en 2020, qu'une très grosse enquête ait été menée par deux députés européens – Klaus Buchner et Michèle Rivasi – intitulée *ICNIRP : conflits d'intérêts, 5G et capture réglementaire*. Ce travail fait suite à un travail qui avait déjà été mené par le collectif de journalistes Investigate Europe qui avaient fait un très bon travail d'enquête. Ces deux députés l'ont amplifié en se basant peut-être sur d'autres sources comme *Microwave News* et aussi par la lecture d'études de scientifiques indépendants du monde entier.

Dans ce document, qui est une mine d'informations, on trouve toute une série de choses, dont le point de vue de Neil Cherry, qui était un professeur de santé environnementale en Nouvelle-Zélande. Il avait évalué les normes de l'ICNIRP pour le compte du Gouvernement néo-zélandais en 2000. Selon lui, ces normes sont établies en éliminant les études montrant des dommages aux chromosomes, en éliminant les études montrant des effets génotoxiques, en éliminant

les études épidémiologiques montrant un effet en termes de cancer et sur la reproduction et surtout en sélectionnant les études qui ne montrent que l'effet thermique.

Neil Cherry est un chercheur assez célèbre dans le domaine. Voici une étude qu'il a réalisée en 2002 ; étude épidémiologique qui s'étalait sur 50 ans. Il y a examiné l'incidence des cancers infantiles à San Francisco autour de la tour Sutro qui est une tour d'émission de radiotélévision. Le graphique de cette étude est très parlant : en vertical, vous avez le risque relatif de cancer pour les enfants et en horizontal, vous avez la distance par rapport à la tour. Vous voyez que sur six kilomètres, le risque de développer un cancer chez l'enfant est multiplié par un facteur 10. Ainsi, grosso modo, si l'enfant habite à un kilomètre ou moins de la tour, il a 1 % de chance de faire un cancer ; s'il habite à six kilomètres, c'est un pour mille. Tout cela à des niveaux d'expositions qui sont des milliers de fois inférieurs aux recommandations de l'ICNIRP.

Par ailleurs, c'est important en toxicologie, vous avez un effet dose réponse, c'est-à-dire que l'on voit qu'avec la distance, le risque diminue.

Quelles sont les conclusions du rapport de M. Buchner et Mme Rivasi ? La principale est que : « Pour un avis scientifique réellement indépendant, nous ne pouvons ni ne devons nous fier à l'ICNIRP ». Il y a une série d'autres recommandations, comme les deux que vous pouvez lire en dessous. Je vais quand même laisser la parole à l'ICNIRP. Voici une déclaration de Rodney Croft, l'actuel président de l'ICNIRP, qui est professeur de psychologie à l'Université de Wollongong, en Australie. C'est une déclaration faite sur la télévision australienne SBS. C'est à peine croyable. Ce monsieur déclare qu'il est vrai qu'il y a très peu d'études sur la 5G, mais que cela n'a aucune importance sur un plan scientifique. C'est difficile à comprendre. Est-ce de l'incompétence ou du cynisme ? Vous avez le choix. Si vous regardez ce que fait Anne Perrin sur internet, vous allez très vite trouver qu'il s'agit également d'une propagandiste de l'ICNIRP. On ne peut donc pas faire confiance à ces deux personnes, pas plus qu'à l'ICNIRP.

Il nous reste Jacques Vanderstraeten, qui est Belge, contrairement aux deux autres. C'est un médecin, il a un doctorat et il est membre du Conseil supérieur de la santé. Il n'a pas de lien connu avec l'ICNIRP et il déclare ne pas avoir de conflit d'intérêts. Il fait des déclarations assez étonnantes. Par exemple, il a déclaré, ici même, à propos de l'électro-hypersensibilité que la prévalence serait plutôt de quelques pour mille plutôt que quelques pour cent.

Or, si vous consultez le rapport de l'ANSES en 2018, les données les plus récentes donnent des résultats plus resserrés autour de 5 %. Il s'agit de données qui concernent la France et l'international. Je

ne sais pas ce qui permet à M. Vanderstraeten d'émettre ce genre de chiffres. Dans un récent exposé, il a encore déclaré qu'il n'y avait pas d'effets démontrés à ce jour sur le système immunitaire, l'ADN, et cetera. Quand on parle d'exposition non thermique, cela veut dire que l'on est en dessous des seuils de l'ICNIRP.

Pour la question du système immunitaire, on a déjà des études très probantes qui datent de 50 ans. C'était à l'institut de Kiev, en URSS, à l'époque. Pour une exposition de rats aux champs électromagnétiques de radiofréquences à 2,45 gigahertz, soit une exposition de faible intensité, sept heures par jour pendant un mois, on observait une réponse auto-immune maximale 15 jours après la fin de l'exposition. Là aussi, on avait un effet dose-réponse très important. Ces études ont été reproduites par la suite par d'autres chercheurs dans d'autres pays. Cela n'a rien d'agréable de savoir que nous sommes susceptibles de développer des réactions contre notre propre organisme.

Il y a eu toutes sortes d'études du genre qui ont été publiées. En 2016, dans la revue canadienne de physiologie et de pharmacologie est sortie une étude sur l'effet des champs électromagnétiques d'un téléphone mobile sur le système immunitaire chez le rat. Le rat était seulement exposé une heure par jour pendant un mois. À la fin de l'exposition, on a constaté une diminution significative du niveau des cellules immunocompétentes. Le système immunitaire est extrêmement complexe avec toutes sortes de cellules qui travaillent pour nous. Vous connaissez sûrement les leucocytes ou les immunoglobulines. Toutes ces cellules étaient réduites en quantité à la suite de l'exposition.

Concernant l'ADN, dans la mise à jour du rapport *BioInitiative* de 2019, il y a une comparaison des études sur la génotoxicité. C'est la partie gauche du diagramme. C'est ce que l'on appelle le « test des comètes », qui permet de détecter les dégâts causés à l'ADN. On parle de comète parce que l'ADN touché prend l'apparence d'une comète avec plein de filaments. Ces études montrent en majorité une atteinte de l'ADN sous l'effet des champs électromagnétiques, soit de radiofréquence, sur la partie gauche, soit d'extrêmement basses fréquences, sur la partie droite, le deuxième graphique sur les quatre. Là aussi, on est en complète contradiction avec ce que dit M. Vanderstraeten.

Ma conclusion à propos des experts santé du rapport 5G, c'est qu'entre cynisme et ignorance, on ne peut faire confiance à aucun des trois experts engagés. On ne peut pas se baser sur leur expertise pour se faire une opinion sur la dangerosité des radiations électromagnétiques artificielles. La partie santé du rapport 5G ne peut être que biaisée et ne présente en rien ce que nous dit la science indépendante.

Il y a tout de même un petit bémol par rapport à cela, un point positif : c'est que dans ce rapport, en page 90, vous trouvez et vous l'avez sûrement lu, une

note minoritaire de Marie-Christine Dewolf qui a un tout autre son de cloche. Elle parle notamment de ses études épidémiologiques qui montrent le risque affreux de gliomes. Elle explique aussi que l'Histoire nous montre que l'on a toujours beaucoup tardé pour prendre des mesures par rapport à toute une série d'agents toxiques.

Que nous dit la science indépendante et en particulier depuis plus de 20 ans ? Partout dans le monde, des milliers de scientifiques et de médecins alertent sur les dangers des CEM artificiels. Au cours de ces dizaines d'appels, tous demandent une réduction massive du taux d'exposition, une protection particulière des enfants, des femmes enceintes et des personnes fragilisées. Les appels les plus récents demandent l'arrêt du déploiement de la 5G.

Voici les premiers appels, cela a commencé en 1998 avec une résolution de Vienne. Il y avait toute une série de médecins qui l'on suivie, je ne vous les donne pas toutes. Jusque 2005, vous en avez eu six.

Plus récemment, en 2015, vous avez eu l'appel emfscientist.org adressé à l'ONU. C'est signé par 250 experts de 44 pays différents, des experts du domaine, qui disent : « Nous sommes des experts engagés dans l'étude des effets biologiques et médicaux des champs électromagnétiques non ionisants. Les recommandations de l'ICNIRP sont insuffisantes pour protéger efficacement la santé des Hommes et la nature tout entière ». Ils recommandent de diminuer substantiellement les expositions aux champs dus aux radiofréquences et aux extrêmes basses fréquences.

Vous trouverez sur ce site tous les signataires et leurs qualifications. Ce sont des gens qui ont des profils similaires à ceux que je vous ai montrés tout à l'heure.

En 2018, vous avez un autre appel : « The EMF Call ». C'est un appel pour des valeurs limites d'exposition réellement protectrice. C'est signé par 244 chercheurs du domaine qui nous disent : « La position et les lignes directrices de l'ICNIRP ne sont pas scientifiques et protègent l'industrie, pas la santé publique ».

Alors, dans les initiateurs de cet appel, vous avez M. Carpenter dont je vous ai parlé tout à l'heure. Vous avez le docteur Hardell qui est un suédois à la retraite, très connu aussi. Je vous invite à regarder le quatrième qui est le docteur Moskowitz qui lui est professeur à l'Université de Berkeley qui est sans doute une des toutes grandes universités américaines, une des deux ou trois plus grandes avec le MIT. Ces gens-là ne sont pas n'importe qui.

Après cela, il y a aussi un appel international demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur terre et dans l'espace – parce que vous savez que l'on projette 100 000 satellites dans l'espace –, 300 000 signataires, de nombreux médecins, scientifiques et ingénieurs.

En Belgique aussi, cela bouge un peu. Il y a eu en 2020, un appel de 100 étudiants, biologistes et médecins, qui ont demandé l'arrêt du déploiement de la 5G. Vous avez 400 médecins qui ont signé une carte blanche avec le même genre d'idée.

Je voudrais revenir, avant d'en terminer, sur ces signaux qui nous alertent déjà depuis 50 ans et pour lesquels, pour l'instant, nous n'avons absolument aucune réponse. Nous avons une évolution dramatique de la pollution par les champs électromagnétiques. Cette pollution est totalement inodore et invisible, ce qui explique peut être un certain nombre de choses. Elle a commencé il y a une centaine d'années avec l'électrification, puis les radars, la radio, la TV, la téléphonie mobile et puis tout ce qui s'en est suivi – wifi et compagnie.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, on note un facteur d'aggravation de 1 trillion à 1 gigahertz. Les premières alertes, il y a plus de 50 ans, ont été très vite étouffées par l'armée et ensuite par l'industrie. Depuis une vingtaine d'années, les appels sont restés lettre morte. Nous sommes dans une dynamique qui est connue pour de nombreux autres agents toxiques : tout le monde se souvient de l'affaire du DDT, du tabac, du plomb, de l'amiante, des CFC, le trou de l'ozone, les nombreux produits chimiques. L'amiante est peut-être l'exemple phare : il a fallu plus de 100 ans après les premiers avertissements, en Europe, pour interdire l'amiante. Les premières preuves de la toxicité des champs électromagnétiques artificiels datent d'au moins 45 ans.

On ne connaît pas tout parce que pas mal de choses ont été mises sous le tapis, mais en 1975, Allan Frey, un chercheur financé par la Navy états-unienne, avait découvert qu'une exposition du cerveau au champ électromagnétique ouvrait la barrière hématoencéphalique – c'est une barrière qui protège le cerveau de l'intrusion de toute une série de produits ou de molécules qui n'ont rien à y faire. Cela a donc déjà été prouvé voici bientôt 50 ans.

Il y a une série de questions à se poser : combien de temps allons-nous encore négliger le principe de précaution et attendre pour réduire les limites d'exposition ? Allons-nous interdire le déploiement de la 5G qui va forcément se traduire par une augmentation de notre irradiation par les champs électromagnétiques ? Quand les scientifiques indépendants seront-ils enfin entendus ?

Mesdames et Messieurs les Députés, vous qui êtes responsables de la protection de la santé des Wallons, vous détenez le pouvoir de répondre positivement à ces questions. Vous avez le pouvoir de faire de la Wallonie la première Région qui montre enfin la voie à suivre.

Il faut que je vous parle un peu de Paul Héroux puisque c'est lui qu'il s'agirait d'écouter ; c'est ce que nous demandons à travers cette pétition signée par

plusieurs milliers de signataires. Paul Héroux est docteur en physique et détenteur d'une rare triple expertise en sciences physiques, génie électrique et sciences de la santé. Il a travaillé, au début de sa carrière, chez Hydro-Québec, dans un laboratoire de recherche. Par la suite, il a travaillé à l'Université de McGill où il est professeur de toxicologie et des effets de l'électromagnétisme sur la santé. C'est aussi un des contributeurs à ce fameux Rapport BioInitiative, qui est une compilation en 1 500 pages de plus de 3 000 études sur les effets sanitaires de l'électrosmog. Vous voyez d'ailleurs ici les pages de couverture de ses deux cours.

J'en ai terminé et je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Leboutte, pour votre exposé. Vous terminez celui-ci par bon nombre de questions. Nul doute que certains de mes collègues auront également envie de vous en poser.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Clerisy.

M. Clerisy (Ecolo). – Merci pour l'ensemble des éléments que vous apportez ; il s'agit d'éléments très techniques, il nous faudra sans doute un moment pour les digérer. C'est assez difficile de recevoir une panoplie de chiffres en séance sans pouvoir les analyser. J'imagine, Monsieur le Président, que l'ensemble des documents sera à notre disposition.

C'est un dossier qui occupe les travaux de cette commission depuis pas mal de semaines. On a entendu, vous y avez fait allusion, pas mal d'experts qui ont défilé au sein de cette commission pour pouvoir nous saisir du dossier et en percevoir les différents éléments.

Mon groupe a eu l'occasion, lors de ces débats, de redire son attachement à plusieurs balises dans le cadre du déploiement de cette nouvelle technologie. Je vais tenter d'axer mon propos sur des points qui me semblent être des inflexions sur lesquelles potentiellement vous pouvez vous retrouver. Je mets le mot « potentiellement » parce que c'est à vous évidemment à répondre.

Je dois vous dire que sans que je ne puisse juger du fond des éléments que vous apportez, j'ai tout de même un certain malaise d'être confronté à ces chiffres, parce que j'ai le sentiment que c'est difficile pour nous de répondre à ces études que vous nous soumettez. Cela aurait sans doute été intéressant que vous puissiez les confronter avec l'ensemble des experts qui étaient ici. Quand vous citez les propos de M. Vanderstraeten, il est difficile pour moi de faire l'avocat de M. Vanderstraeten et de répondre à ses propos. Je crois qu'il aurait été le mieux placé pour y répondre.

Je ne partage pas complètement votre avis sur le fait que vous laissiez sous-entendre que l'avis du groupe d'experts était uniforme. Tout le monde autour de la table ici trouvait précisément que ce rapport n'était pas uniforme, qu'il y avait des inflexions très différentes dans ce rapport. Vous avez évoqué notamment la note minoritaire de Mme Dewolf, elle ne s'inscrit pas tout à fait dans le même sens que la note de M. Dewasseige, sans que je ne prenne forcément parti pour l'un ou pour l'autre. Je crois que c'était assez logique qu'il y ait dans ce dossier des nuances, des contradictions. C'est un sujet qui est éminemment politique. Ces clivages-là, on les retrouve au niveau de la population.

J'avais une première question. Je ne vous ai pas entendu sur une des balises que nous, en tant qu'écologistes, on trouve extrêmement forte : c'est la nécessité du débat démocratique. Je rappellerais que le coup de force tenté il y a quelques mois par Proximus pour imposer la 5G, qui n'était en fait qu'une 5G light, a suscité par mal d'émotion, que ce soit dans les communes, au sein des populations. Je crois que nous ne devons pas revivre cela. Cela crée du traumatisme, de l'émotion et cette question du débat démocratique est essentielle. Le chapitre éthique et juridique du rapport d'expert insiste sur la dimension politique du dossier et la mise en place d'un vrai débat citoyen qui permette un dialogue avec le discours technique des experts.

J'aimerais donc vous poser une première question par rapport à ce point. Où vous situez-vous par rapport à cet enjeu démocratique ? Ou placeriez-vous le débat et sous quelle modalité ?

Deuxième balise fort importante, on la retrouve ça et là à travers une partie de votre discours, c'est l'évaluation constante du dossier, le nécessaire monitoring du dossier.

Un des experts nous rappelait à quel point il était nécessaire d'avoir du recul sur au moins une génération pour avoir une analyse sanitaire globale du phénomène, mettant en avant la nécessité de monitorer le déploiement de la 5G d'un point de vue sanitaire, notamment par rapport aux effets à long terme sur la santé publique. Vous y avez fait pour partie allusion, mais le groupe d'experts, en tout cas certains éléments vont précisément dans ce sens-là. Sur le volet de la recherche, une des recommandations du groupe d'experts recommande au Gouvernement de Wallonie de contribuer à des études de grande ampleur, comme l'étude internationale Kosmos 261 pour suivre à long terme l'état de santé d'une large population ou de populations potentiellement plus vulnérables comme les enfants en tenant compte des usages et de l'exposition individuelle générée par les équipements radioélectriques, dont ceux compatibles avec la 5G. J'aurais notamment aimé vous entendre sur ces initiatives internationales auxquelles la Wallonie pourrait se joindre. Un autre point dans les recommandations des experts, c'est pour cela que je

trouve que votre jugement me semble un peu injuste quand vous dites que le rapport est uniforme. Il y a eu d'autres recommandations qui visent à contribuer à financer un programme de recherche scientifique visant à améliorer l'état de la connaissance, particulièrement sur la question des ondes millimétriques. On sait qu'aujourd'hui, on a moins étudié cet aspect des choses. Il reste encore un peu plus d'interrogations sur ce volet-là et donc c'est une recommandation, en tout cas une balise qui, en tant qu'écologistes, nous semble extrêmement importante. Vous savez que le Gouvernement n'est pas en reste sur la question. Mme la Ministre Tellier a initié toute une série d'études sur l'électrosensibilité à travers d'autres dossiers que la 5G. Je pense notamment au dossier de la Boucle du Hainaut. Manifestement, je crois que cette idée de monitorer et d'en savoir un peu plus se retrouve dans le rapport.

Je vous rejoins sur l'idée d'approcher le problème à travers une approche multidimensionnelle. La santé, on vient de l'évoquer, notamment à travers cette question des ondes millimétriques, mais aussi du point de vue énergétique. Vous y avez brièvement fait allusion. Les chiffres que les experts nous ont communiqués qui parlent de 600 gigawattheures par an d'impacts, c'est énorme. Cela mettrait, sans balise, à mal, la trajectoire climatique dans laquelle la Wallonie entend s'inscrire.

Il faut travailler sur les usages, mais c'est un point assez épineux puisque cela échappe, pour la plupart du temps, aux compétences de la Wallonie et qu'il faudra travailler avec le Fédéral sur ce point, notamment par rapport à la question de la modalité de tarification des forfaits mobiles qui incite parfois les consommateurs à favoriser une connexion par données mobiles au lieu d'une connexion Fidère ou par accès wifi. Il y aura également des travaux à mener par rapport à la sobriété des terminaux et des équipements dans le cadre du déploiement de cette technologie.

Dernière balise forte sur laquelle je ne vous ai pas beaucoup entendu et sur laquelle vous avez peut-être quelques éléments.

Une étude de Capgemini est citée dans le rapport d'experts, commandée par l'IBPT ; celle-ci révèle que près de 70 % de la consommation de données mobiles seraient consommées par les applications vidéo.

Il est possible et nécessaire de se demander dans quelle mesure la 5G, au moins peut-être pour partie, servira à entretenir un système existant plutôt qu'à économiser des ressources ou, plus largement, à construire des possibles désirables.

Je voulais vous entendre sur la place que vous envisagez pour la 5G dans nos vies en tant que projet de société. Comment envisagez-vous les choses, notamment en lien avec toute la problématique de l'écologie de la tension ? La question de

l'hyperconnectivité, les problèmes soulevés par l'écologie attentionnelle, tant au niveau individuel que sanitaire, qu'institutionnel.

Enfin, si vous le permettez, dernier point, j'aurai une question pour conclure.

Je ne vous ai pas entendu sur les alternatives ou les compléments à la 5G, notamment la fibre optique, ou encore des technologies plus discrètes, mais qui se révèlent, pour certains, prometteuses, comme le LiFi, technologie qui s'appuie sur la lumière pour encoder des messages puis les restituer à l'aide d'un récepteur. Avez-vous une position par rapport à ce point ?

J'en termine ici.

D'ores et déjà, Monsieur le Président, il faudra m'excuser, car je n'entendrai pas une partie de vos réponses, car je dois également poser une question dans une autre commission. Je lirai avec attention, si ce n'est pas le cas, les réponses dans le compte rendu.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Monsieur Leboutte, pour votre présentation.

Vous venez de nous livrer une présentation dont le contenu vous appartient au travers de la volonté qui a été la vôtre.

La 5G est un dossier important qui nous occupe depuis de nombreuses semaines au travers notamment d'auditions d'experts, d'experts scientifiques de l'Union des villes et communes de Wallonie ; au travers également de votre présence.

En vous écoutant, j'avais une question simple. Vous ne vous êtes pas présenté si ce n'est que vous êtes le premier signataire de la pétition.

J'aurais voulu savoir, puisque vous avez fait référence à nos cours de physique durant nos études secondaires, si vous aviez un parcours et une expertise plus fine que certains d'entre nous. À vous écouter, et surtout vos propos par rapport à l'analyse, à la manière dont vous avez jugé la qualité des experts, cela m'interpelle. J'en resterai là par rapport à cela ; je n'irai pas plus loin.

Par rapport à des questions qui vous sont adressées, elles seront adressées par rapport à vos derniers propos, par rapport notamment à la volonté que vous avez, au travers de votre groupe, de pouvoir auditionner M. Héroux que vous nous avez présenté avec toute l'expertise scientifique qui est la sienne.

J'aurais voulu savoir ce que pourraient apporter en plus les conclusions du rapport nuancé, qui ont abouti à plusieurs recommandations et pistes de réflexion à destination du Gouvernement – c'est mon point de vue

–, ce que pourrait apporter en supplément l'audition de M. Héroux que vous nous proposez.

Quels aspects du rapport ne vous conviennent-ils pas ? Pourquoi ? Quelle serait la plus-value concrète de l'audition de M. Héroux par rapport aux éléments déjà fournis au Gouvernement ?

Des études sont actuellement en cours, notamment sur l'électrosensibilité. Mme la Ministre a déjà indiqué à plusieurs reprises qu'elle allait soutenir les initiatives d'étude de l'impact des zones millimétriques. Pensez-vous que le principe de précaution n'est pas respecté ?

J'avais des questions aussi basiques que celles-ci, mais qui me semblent être intéressantes, notamment par rapport à la dernière prise de parole qui était la vôtre quant à cette volonté d'entre M. Héroux par notre commission.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Merci, Monsieur, pour votre intervention.

M. Clersy n'est pas là, mais je le rejoindrais sur différentes choses ou en tout cas, sur différents propos qui ont été les siens. Il est clair que l'enjeu, c'est la 5G, une technologie importante, intéressante à plus d'un égard, mais qui pose différentes questions. C'est l'objet de nos travaux, comme il l'a dit, depuis plusieurs semaines. C'est l'objectif aussi de la mise en place d'un groupe d'experts pour pouvoir éclairer le législateur que nous sommes, parce qu'aucun d'entre nous n'est véritablement expert en la matière. La moindre des choses pour essayer d'objectiver notre travail de législateur, c'est de s'entourer, de recueillir des informations et de pouvoir les confronter pour nous orienter vers ce que nous espérons être la norme la plus adéquate au regard des enjeux dont question.

Ici, vous avez tenu des propos durs, très durs à l'égard de certains experts. Des collègues disent qu'ils ne les partagent pas...

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, tout le monde a le droit d'avoir une position. Il y a également la manière de pouvoir le dire. Je pense que l'une des qualités du travail des experts et du groupe que nous avons été amenés à entendre, c'est qu'ils n'ont pas tous marché main dans la main. Ils n'étaient pas d'accord sur tout. C'était d'ailleurs l'une des premières difficultés, c'est de pouvoir essayer de concilier les positions, ce qui montre qu'il y a eu débat, ce qui montre que l'impartialité de ce groupe d'experts n'est pas à remettre en cause, son indépendance non plus.

Jusqu'à présent, vous ne m'en avez pas fait la démonstration à travers ces quelques minutes, son incompétence n'est pas non plus à remettre en cause.

La matière est à ce point sensible que tant la ministre que notre Parlement, nous sommes attentifs à ne pas nous arrêter là, à ne pas nous contenter du simple rapport tel qu'il nous a été fourni. On veut aller plus loin.

La Wallonie, aussi petite soit-elle, n'est pas la seule concernée par le développement de cette technologie, puisque d'autres pays, pas seulement en Europe, mais aussi des pays plus proches comme la France, mettent également en place différents moyens pour observer les effets négatifs ou non de cette technologie sur le citoyen de manière générale, mais sur des citoyens plus sensibles notamment à cette technologie. C'est tout l'enjeu.

Je ne vais pas vous faire de vaines promesses en vous disant : « Il n'y a aucun risque », mais je ne veux pas non plus que l'on crée l'émoi, l'insécurité et que l'on bouscule nos citoyens en nous disant qu'il y en a un énorme, alors que jusqu'à présent, on n'en a pas la preuve.

Je pense qu'aujourd'hui, le citoyen, par rapport à des enjeux aussi importants que la mise en place d'une technologie comme la 5G, a besoin à tout le moins d'être rassuré, mais d'avoir un discours cohérent, un discours correct. Un discours cohérent et correct, ce n'est certainement pas la manière avec laquelle vous qualifiez le travail des experts que nous avons été amenés à entendre ou à qui nous avons demandé de produire un travail sur la question pour nous éclairer.

Je reviens toujours à ce que je connais le mieux, à savoir le métier d'avocat : vous demandez un avis à deux avocats et vous ressortez avec trois. Avec les experts, c'est la même chose. Le juge ne tranche pas en fonction de la tête, du parti politique ou de la couleur des yeux de l'avocat. Le juge confronte les arguments et essaie de les appliquer par rapport à l'objectif, qui est de rendre quelque chose de juste au regard des éléments du dossier.

Notre travail, c'est de faire la même chose, c'est-à-dire de confronter les positions et d'essayer d'arriver à quelque chose de juste au regard de l'objectif qui est le nôtre. L'objectif est pluridimensionnel dans le dossier que nous avons à analyser. Aujourd'hui, des choses ont été mises en place par la ministre, et je l'en félicite.

Madame la Ministre, ce dont on a besoin, c'est que vous ayez un message clair à l'égard des citoyens au regard de nos travaux et de leur état d'avancement, mais il faut un message clair et objectif et non pas tirer dans tous les sens en criant parfois au loup d'une manière déraisonnable.

On a une législation en termes de respect des normes qui est déjà très stricte en Wallonie par rapport au reste. On a mis en place, via l'ISSEP, une étude importante.

Ce sont des éléments qui nous amènent à prendre conscience, à tout le moins, que le Gouvernement est conscient de la situation des personnes électrohypersensibles et des enjeux à leur égard de la mise en place de la 5G.

Pour en arriver à votre demande initiale de cette pétition, qui est l'audition de M. Héroux, au même titre que les propos que vous avez tenus à l'égard des autres experts, il est très critiqué et il est loin de faire l'unanimité dans son secteur. Finalement, cela va mener à quoi ? Comme l'a dit M. Clersy, le groupe de travail que nous avons été amenés à entendre a laissé la place à la critique, et même mieux : aux positions minoritaires. Tout le monde a eu son mot à dire, et même mieux : le mot de tout le monde a été retranscrit dans ce rapport et la position de chacun d'entre eux. Aussi petite, aussi marginale fût-elle, la position de tous les groupes a pu être retranscrite.

À mon sens, avec ce qui a été fait, sur ce qui est sur la table, la manière avec laquelle le Gouvernement travaille et avec laquelle le Parlement contrôle ce travail, on a les garanties suffisantes que pour ne pas faire suite à votre demande de pétition, à savoir l'audition de M. Héroux.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Monsieur Leboutte, je vous remercie d'être venu ici et pour votre exposé. Vous êtes la deuxième personne que nous recevons dans cette commission suite à des pétitions. C'est une bonne chose, car cela ouvre les portes du Parlement. On doit donc continuer à le faire, car c'est une avancée.

Ce que vous avez expliqué est intéressant. Dans le temps imparti, beaucoup de choses ont été dites et il faudrait revoir cela à tête reposée. Il aurait même été plus intéressant de vous laisser plus de temps pour pouvoir nous expliquer plus certains concepts parce que cela allait parfois vite.

Auditionner, c'est bien. Voir ce que l'on en fait derrière, c'est hyper important. À ce propos, comme on l'a déjà relevé des auditions des experts du Gouvernement, on aurait aimé que Stop 5G soit associé à ce rapport du groupe d'experts. D'ailleurs, nous avons soumis la question à la plupart des personnes auditionnées des propositions de balises, notamment émises par Stop 5G, si jamais la 5G était déployée.

Dans un premier temps, il est important d'entendre le message de ces nombreux scientifiques indépendants, de respecter l'avis contradictoire et de challenger les conclusions du rapport d'experts désignés par le Gouvernement.

Pour le PTB, la priorité est avant tout la santé, ce n'est pas le profit. S'il y a le moindre doute, le principe de précaution doit être appliqué. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on n'est pas rassuré par le

manque de consensus autour de la 5G, y compris parmi les experts que le Gouvernement a mandatés, dont certains ont parfois souligné le manque de recul que l'on a sur cette technologie et qui justifierait, pour moi, un principe de précaution.

On voit que dans les rapports d'experts, ceux qui sont les plus vifs à déployer la 5G proviennent surtout du monde patronal. Ceux-là évoquent surtout les arguments de compétitivité.

Fondamentalement, nous, nous sommes pour l'audition de Paul Héroux, ne fût-ce que pour un avis contradictoire. Cela ne peut qu'amener des opinions, des avis en plus et se faire une opinion définitive sur la 5G.

Votre collectif craint que les experts désignés par le Gouvernement wallon s'alignent sur les recommandations de la Commission internationale pour la protection contre rayonnement. Vous l'avez dit plusieurs fois. Vous les considérez comme laxistes. Vous avez lu le rapport de la phase 1 qui a été élaboré par le groupe d'experts. Que pensez-vous de l'ensemble de ce rapport sur la méthodologie utilisée et sur l'ensemble des autres experts également, parce qu'il n'y a pas que l'aspect santé dans ce rapport ?

Y a-t-il d'autres éléments précis sur lesquels vous n'êtes pas d'accord ? Par exemple, quand M. de Wasseige dit que la 5G permettrait d'atteindre la neutralité carbone. Que pensez-vous de l'argument ? À l'inverse de M. Wallenborn qui dit que la 5G développera un effet rebond qui fera qu'il y aura une surconsommation avec la 5G ; ou encore M. Poulet qui dit, par contre, qu'il faudrait encore un *proof of concept* de l'intérêt de la 5G. Il nous dit qu'il n'y a rien qui prouve qu'il y a un intérêt dans la 5G.

Avez-vous eu des contacts avec les experts de ce rapport du Gouvernement ? Votre groupe est un acteur important. À un seul moment, y a-t-il eu un échange entre ces experts et le collectif Stop 5G ?

Dans ce rapport, le moins que l'on puisse dire, c'est vrai et je suis d'accord avec certains de mes collègues qui disent : « Ce rapport n'était pas unanime ». On le voit surtout dans les notes minoritaires. C'est surtout les dernières pages de ce rapport où l'on voit tous les conflits qu'il y avait entre les experts.

J'ai encore deux-trois questions. Dans la pétition, il est écrit : « En matière de santé, la désignation des deux expertes françaises – Anne Perrin et Isabelle Lagroye – montre que le choix est déjà fait de s'aligner sur les valeurs limites d'exposition laxistes et les hypothèses de travail douteuses ».

Vous remettez en cause l'ICNIRP, organisme privé de droit allemand inféodé aux industries concernées. Cela m'interpelle.

Pouvez-vous expliquer en quoi l'ICNIRP serait inféodé aux entreprises ? Quelles sont ces industries concernées ? Quels sont pour vous les faits les plus marquants au-delà des déclarations de scientifiques indépendants sur cette inféodalité de l'ICNIRP aux industries ?

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – En complément de l'excellente intervention de mon collègue, M. Tzanetatos, Monsieur Leboutte, je ne vous cache pas mon malaise après vous avoir entendu. D'abord parce que vous nous avez abondamment parlé des autres et pas pour en dire du bien, mais plutôt pour les discréditer, pour remettre en doute leur expertise. Je trouve que le procédé est un peu particulier. Un adage dit : « Quand on monte au mât, il ne faut pas avoir de trou de son pantalon ».

Vous avez parlé des autres, mais très peu de vous. Je ne sais rien de vous, Monsieur Leboutte. Vous n'avez pas pris le soin de vous présenter. Quelle crédibilité avez-vous ? Au nom de quoi ? Vous me répondez que c'est au nom de plusieurs centaines de pétitionnaires. Il y a des tas de groupements, de lobbies qui pourraient réunir des milliers de signatures, des sectes par exemple ; je ne vous compare pas à une secte, je ne me permettrais pas. Comprenez que nous avons besoin d'avoir un peu de distance, d'esprit critique. Je trouve cela un peu particulier de venir passer 20 minutes à dézinguer certains experts qui figuraient dans ce groupe de travail sans avoir pris la peine de vous présenter et de nous dire en quoi, vous, vous êtes crédible et en quoi votre parole mérite qu'elle soit prise en considération.

Plusieurs de mes collègues l'ont dit : ce groupe de travail était large. Certains ont même critiqué le nombre de personnes qui en faisaient partie. S'il y a bien une chose que l'on ne peut pas dire, c'est que ce groupe de travail était monolithique. C'est même une des difficultés à laquelle le Gouvernement est confronté, Mme la Ministre en particulier, à savoir que la position n'est pas unanime.

Je n'aime pas ce procédé qui consiste à essayer de faire croire que le travail qui a été initié par cette majorité, par ce Gouvernement, qui a eu l'intelligence de consulter – parce que c'est vrai, je ne suis pas un physicien, je pense qu'aucun de mes collègues n'a la prétention d'avoir une connaissance pointue de ces technologies –, la démarche du Gouvernement a été de prendre conseil, de consulter très largement. On peut toujours, effectivement, trouver que tel expert est excessif d'un point de vue ou l'autre.

Le but du Gouvernement, ce n'était pas d'avoir un positionnement politique sur la 5G. La politique, on s'en charge. On a été élu pour cela. Ceux qui sont ici dans cette salle, les députées et les députés, ont la légitimité démocratique. Jusqu'à preuve du contraire, c'est le seul système légal qui est à l'œuvre pour l'instant.

Je trouve donc un petit peu dommage de faire croire que ce travail a pu être orienté, alors qu'il y a des notes minoritaires, il y a des conclusions qui vont dans un sens tout en allant dans l'autre. Je trouve, au contraire, que le rapport du groupe de travail est sans doute trop disparate.

On le constate, mais je pense que c'est aussi le reflet de la société qui, sur la question, est divisée. Je pense que nos concitoyens n'ont pas besoin d'intox. Ils ont besoin d'informations. Je peux rejoindre totalement ce qu'a dit M. Clersy – et d'ailleurs, c'est la volonté du Gouvernement, c'est la volonté de la ministre fédérale Petra De Sutter, qui a déjà annoncé qu'elle voulait aller dans ce sens –, lorsque l'on aura mis la 5G en œuvre – parce que l'on mettra la 5G en œuvre, je n'ai pas peur de le dire, je suis favorable à l'implémentation de la 5G. Elle est en train d'être implémentée dans la plupart des pays qui nous entourent et je ne voudrais pas que la Wallonie soit en retard et qu'elle rate ce train du progrès, même si je comprends tout à fait et que je peux même parfois partager certaines craintes qui s'expriment – il y aura ce besoin d'une information transparente, complète et centralisée parce qu'il n'y a rien de pire que d'avoir une situation où, comme le dit l'adage, « trop d'infos tuent l'info ». Là, je peux totalement rejoindre une partie de ce que vous avez dit : ce besoin d'informations auprès des citoyens.

Toutefois, la manière dont vous vous y prenez, je ne pense pas que cela va permettre d'éclairer les choses, d'autant que vous venez devant nous en nous disant qu'il faudrait entendre M. Héroux, qui est professeur à l'Université McGill, à Montréal. D'abord, j'ai envie de dire que l'on ne manque pas de talents, d'experts chez nous, en Belgique. Il se fait que je connais bien le Québec, pour y être allé plusieurs fois, pour avoir un membre de ma famille qui y a vécu et professé à l'université pendant plus d'une décennie. Je me suis un peu renseigné à propos de ce M. Héroux. Je pense que les collègues seront d'accord avec moi s'ils se sont renseignés aussi : on ne peut pas dire que le profil de ce professeur soit extrêmement « lisse. » Pour le dire tout net, il est quand même relativement controversé. Certains lui reprochent d'alimenter la théorie du complot autour de la 5G et il bénéficie d'une certaine audience auprès de sites et de groupements dont on peut dire qu'ils ne sont pas loin des extrêmes.

Pour le reste, vous avez commencé votre intervention en nous disant que vous étiez très préoccupés par l'impact énergétique qu'aurait la 5G. Je pense que c'est effectivement un point important. On y a d'ailleurs consacré pas mal de temps lors des auditions des membres du groupe de travail. On avait notamment entendu M. Wallenborn parler de cela ainsi que de l'effet « rebond ».

J'avais un petit peu regretté, à ce moment-là, que, dans le rapport, on n'ait pas tenu compte d'une étude de l'Université de Zurich, qui démontre exactement

l'inverse, à savoir que la 5G permettrait plus d'efficacité. Je pense, par exemple, aux antennes. Il faut savoir que oui, il y a besoin de plus d'antennes avec la 5G, mais ce sont des antennes qui, quand elles ne sont pas sollicitées, parce qu'il n'y a pas d'objets connectés à proximité, s'éteignent, se mettent en veille, alors qu'une antenne 4G, par exemple, va diffuser en permanente.

Certains experts disent – c'est le cas de l'Université de Zurich que l'on pourrait alors également entendre si je suis votre raisonnement – que cette étude tente de démontrer que la 5G peut, au contraire, avoir une influence positive sur la consommation énergétique. J'aurais voulu vous entendre à propos de cette position-là, qui n'est pas la vôtre, je le sais, mais j'imagine que vous êtes quand même un peu ouvert aux arguments des autres, à moins que vous ne soyez enfermé dans votre théorie, persuadé de détenir la vérité universelle, ce qui n'est jamais bon signe. C'est en tout cas avec plaisir que je vous entendrai sur cet aspect-là.

Autant je suis persuadé que l'on a vraiment la mission fondamentale de faire en sorte qu'il y ait de l'information transparente, disponible, centralisée, objective, recoupée, vérifiée pour les citoyens, autant je m'interroge vraiment sur l'idée qui consisterait à organiser une vaste consultation des citoyens. Avant de prendre la décision, je pense que tous les députés présents dans cette salle ont à cœur – et c'est l'essence même du travail parlementaire – d'être en liaison avec leurs électeurs. Nous sommes presque toutes et tous, quotidiennement, dans notre circonscription, en train de rencontrer des acteurs. J'ai encore eu, il y a quelques jours, une visioconférence avec l'un des acteurs de ce dossier de la 5G. Quand je vois ce qu'il se passe à Bruxelles, le journal *L'Écho* s'en faisait l'écho il y a quelques jours, où les ateliers avec les citoyens ont l'air un peu particuliers. Je ne sais pas si vous avez vu ce compte rendu dans *L'Écho*. J'aurais voulu vous entendre de manière plus précise sur la façon dont, selon vous, il faudrait associer les citoyens dans la prise de décision sur l'implémentation ou non de la 5G.

M. le Président. – La parole est à M. Leboutte.

M. Leboutte, Primo-signataire. – Je ne me suis pas présenté parce que d'une part, je n'avais que 20 minutes et d'autre part, je pensais que cette introduction avait déjà été faite. Sur le plan scientifique, j'ai une première formation d'ingénieur civil chimiste à l'ULg. Suite à cela, j'ai été chargé de cours à l'Institut agronomique et vétérinaire de Rabat durant six années. Durant ces six années, j'ai suivi un certificat de biophysique et par la suite, je suis retourné à l'université pour acquérir un diplôme d'ingénieur civil en informatique. À la suite de cela, j'ai travaillé comme consultant pour de grandes entreprises internationales ou autres en informatique. Mon intérêt pour la pollution électromagnétique et l'écologie en général ne date pas de la 5G.

Je fais partie d'un groupe de réflexion sur la question depuis plus de 10 ans. C'est un groupe qui a été mis en place dans le cadre du GRAPPE, qui est une association fondée par Paul Lannoye, ancien député européen. Si vous avez des questions me concernant, je suis prêt à y répondre. Il y a eu beaucoup de questions, je compte sur vous pour me rappeler si j'en oublie une. Concernant les questions de M. Clersy. Je me suis attaché au groupe « Santé » et j'ai parlé principalement des trois personnes qui, à l'origine, selon le communiqué de M. le Ministre Borsus, constituaient ce groupe « Santé », groupe duquel Mme Dewolf ne fait pas partie. J'ai tenu à rajouter une note à son égard, bien qu'en principe, je n'étais pas tenu de parler d'elle.

Je suis tout à fait en faveur d'un débat démocratique sur la question, c'est la raison de ma présence ici. Cependant, je trouve que ce débat a des allures un peu curieuses.

Vous parliez à l'instant de ce qu'il s'est passé à Bruxelles par rapport à la 5G. Il est cependant étonnant que les citoyens aient été convoqués dans cette commission délibérative pour répondre à la question : comment déployer au mieux la 5G ? Il ne s'agissait donc pas du tout de discuter du bien-fondé du déploiement de la 5G. Le déploiement est acquis et les citoyens sont interrogés, a posteriori.

Il en va de même au niveau européen. J'ai lu un certain nombre de documents, notamment la proposition d'arrêté qui prévaut dans cette commission. Il y est notamment question de ces antennes SAWAP, des antennes de basse puissance de 4 watts et moins, qui pourraient être installées immédiatement et sans aucune demande. Si j'ai bien compris le sens des directives européennes, ces antennes seront donc placées sans l'autorisation de qui que ce soit. En outre, les communes doivent mettre à la disposition des opérateurs le mobilier urbain pour placer ces antennes.

Voilà où nous en sommes. Où est passée la consultation des citoyens à cet égard ? Qu'en est-il de la démocratie ? Je trouve qu'elle intervient sur des aspects périphériques ; il s'agit de choisir entre le placement des antennes sur des abribus ou sur des poteaux d'éclairage.

Un discours règne en permanence au sein du lobby de la téléphonie mobile : il n'y a jamais assez d'études. Ils ne disent désormais plus que ce n'est pas dangereux, mais disent qu'il faut mener de nouvelles études pour en être certain.

Néanmoins, si je reprends les propos des experts indépendants qui travaillent en toute liberté dans leur laboratoire sur ces questions, comme M. Paul Héroux ou d'autres que j'ai cités, les preuves sont là et s'accumulent depuis plusieurs dizaines d'années. Donc, certes, on peut demander de nouvelles études, mais les informations dont on dispose déjà aujourd'hui sont largement suffisantes pour justifier l'application de ce

fameux principe de précaution que l'on n'applique pas actuellement. Nous n'appliquons donc pas le principe de précaution alors que nous possédons tous les atouts pour l'appliquer. Or, l'appliquer signifierait ne pas déployer la 5G avant d'en savoir plus et, en particulier, de connaître les seuils qui seraient réellement tolérables pour notre santé.

M. Clersy a posé une question sur la vidéo sur internet. Effectivement, en termes de chiffres, la vidéo représente environ 70-80 % du trafic mobile et cela représenterait 1 % de la production totale des gaz à effet de serre dans le monde entier. La vidéo sur internet représenterait donc, à elle seule, 1 % de la production des gaz à effet de serre. En outre, il s'agit, dans la plupart de cas, de vidéos à caractère pornographique. Cela n'a donc aucun intérêt.

Pour moi, il se passera la même chose avec la 5G qu'avec les générations précédentes : à chaque génération de téléphonie mobile, on a assisté à un surcroît de consommation, un surcroît de trafic de données, un surcroît de consommation d'énergie et donc, de production de gaz à effet de serre. Il n'y a pas photo.

La plupart des spécialistes de la question s'accordent à dire que si l'on prend uniquement en compte l'aspect électricité – et ce n'est qu'un aspect des choses – on assistera « grâce à la 5G » à une augmentation de 2 % de la facture électrique pour des pays comme le nôtre.

On a déjà un retour de la Chine, qui est en avance sur l'Europe pour ce qui est des bornes 5G. Les opérateurs de téléphonie mobile en Chine ont beaucoup de soucis financiers par rapport à la consommation énergétique que représente la 5G, à un point tel que dans de nombreuses régions de Chine, les gouvernements locaux ont décidé de les subsidier par rapport à cette question énergétique. Pour moi, là-dessus, il n'y a aucun doute à avoir : la 5G entraînera une augmentation de la consommation d'énergie, du trafic de données et donc de la production de gaz à effet de serre.

Il y avait une autre question de M. Clersy sur les alternatives. Bien entendu, une alternative reine est la fibre optique. Dans la mesure où l'on n'a pas besoin de la mobilité, la fibre optique est incomparablement supérieure à la 5G et à tout ce qui est sans fil. Par exemple, si l'on ne prend que les aspects de vitesse de transfert, on a un facteur de 10 à 100 000 de rapidité supplémentaire avec la fibre optique par rapport à la 5G.

C'est beaucoup plus sûr aussi. C'est moins facile à hacker, et cetera. L'internet par la fibre optique est largement supérieur.

Quand on nous parle d'opérations à distance grâce à la 5G, c'est complètement absurde. Si cela devait se faire, cela serait par la fibre optique.

La question du lifi, effectivement, puisqu'on utilise de la lumière, à laquelle on est habitué depuis très longtemps, on peut supposer que c'est sans danger. Encore une fois, on n'est jamais trop prudent. Déployer une technique sans faire d'étude préalable, c'est vraiment la mauvaise façon de procéder. Or, c'est ce que l'on est en train de faire avec la 5G ; on n'a quasiment aucune étude sur la 5G, dans les fréquences supérieures – 26 gigahertz et, plus haut encore, les ondes millimétriques – alors que c'est vers cela que l'on va, si l'on regarde ce que nous raconte l'Union européenne.

Ceci dit, je pense que nous avons aujourd'hui des preuves en quantité sur la dangerosité de la pollution électromagnétique et donc, par simple application du principe de précaution, il faudrait ne pas déployer la 5G et surtout essayer de savoir quels seuils maximum seraient tolérables pour notre santé.

J'en viens aux questions de Mme Péciaux.

J'ai répondu à la première question, qui me concernait.

Pourquoi M. Héroux et quelle serait la plus-value ? M. Héroux est vraiment un expert du domaine. C'est quelqu'un qui consacre sa vie, si l'on peut dire, à cette question. Vous avez vu les cours qu'il donne à l'Université McGill. Il est un des rares universitaires dans le monde à avoir un cours sur l'impact sanitaire de la pollution électromagnétique. En Belgique, je ne pense pas qu'il y ait un seul professeur qui aborde cette question à l'université, en tout cas dans le cadre d'un cours complet. Comme je vous l'ai dit, M. Héroux est une personne qui dispose d'une triple expertise. C'est effectivement ce qu'il faudrait pour toutes les personnes qui travaillent sur cette question. La question de la pollution électromagnétique et de son impact sanitaire se situe au croisement de toute une série de sciences : la physique, l'électricité, la santé, la toxicologie, la biologie, et cetera. C'est un domaine très complexe. Très rares sont les personnes qui disposent des compétences nécessaires pour aborder cela de façon intime. M. Héroux est l'un de ces experts. Je pense que, sur l'ensemble de la planète, ils se chiffrent à quelques centaines, pas beaucoup plus.

Mme Péciaux a aussi parlé du principe de précaution. Oui, il existe, appliquons-le. Qu'attendons-nous pour l'appliquer ? Nous disposons de tout ce qu'il faut, de tous les avertissements, de preuves des effets biologiques et sanitaires. Des études épidémiologiques montrent les impacts de la pollution électromagnétique. Je ne comprends pas pourquoi il faudrait autre chose pour appliquer le principe de précaution, arrêter au moins momentanément le déploiement de la 5G et surtout mettre en place des équipes de recherche pour déterminer quels sont les seuils acceptables.

Par rapport à cela, dans tous ces appels dont je vous ai parlé, la plupart demandent des seuils vraiment

protecteurs. Les seuils proposés sont de l'ordre de 1 000 fois ou 10 000 fois inférieurs à ceux que l'on connaît actuellement en Belgique, malgré que l'on nous dise tout le temps que nous avons en Belgique – c'est vrai – des seuils un peu inférieurs à ceux proposés par l'ICNIRP, de l'ordre de 50 fois ou 20 fois selon la Région. Toutefois, les seuils proposés par les experts indépendants, c'est 1 000 ou 10 000 fois moins que les seuils de l'ICNIRP.

Par rapport à ce que j'ai dit sur les experts – aussi bien nos deux expertes françaises que M. Vanderstraeten –, je suis dans les faits. Quand M. Vanderstraeten parle d'un pour mille pour la prévalence de l'électrohypersensibilité, je lis dans le rapport de l'ANSES que c'est plutôt 5 %. Je ne fais que répéter quelque chose établi par l'ANSES dans un document de plusieurs centaines de pages et sur lequel ont sûrement travaillé des dizaines de personnes.

J'aurais pu vous citer d'autres sources. De toute façon, l'ANSES le fait. C'est une synthèse au niveau mondial. Ils se réfèrent à des études françaises et internationales. Cet avis de 5 % de prévalence de l'électrohypersensibilité, c'est l'avis de pas mal d'experts en ce domaine. Je mets cela en vis-à-vis de ce que dit M. Vanderstraeten. Je suis désolé pour lui, mais je pense qu'il se trompe ou qu'il parle de quelque chose qu'il ne connaît pas. Cela aurait été bien qu'il puisse se défendre. En attendant, je suis présent pour en parler.

Quant aux deux expertes françaises, elles défendent la position de l'ICNIRP, qui est une institution extrêmement suspecte. C'est une institution de droit privé sur laquelle il n'y a absolument aucun contrôle public. Si vous lisez le rapport Rivasi – ce que je vous engage à faire –, vous pourrez voir tous les liens de certains de ses membres présents ou passés avec l'industrie.

On dit que M. Héroux est très critiqué, c'est une première nouvelle. Je n'ai jamais entendu cela. Bien sûr, il est critiqué par Mme Lagroye ; c'est de bonne guerre. Dans tout ce cercle de chercheurs internationaux qui travaillent sur la question, M. Héroux n'est certainement pas critiqué pour ses positions. Il a d'ailleurs contribué à ce fameux rapport BioInitiative, à la rédaction duquel 29 chercheurs et professeurs internationaux ont participé. Tous ces gens sont des universitaires de renom, bardés de diplômes, avec une longue carrière de chercheur derrière eux. Si M. Héroux était quelqu'un de critiquable, il n'aurait certainement pas eu sa place dans ce groupe. Parler de lui en termes de quelqu'un qui alimenterait les thèses complotistes ou que sais-je encore est extraordinaire. Il a répondu par rapport à cela : « Je dis quelque chose ; après, tout le monde fait ce qu'il veut de mes paroles. Si mes paroles sont reprises par des gens qualifiés de complotistes, que voulez-vous que j'y fasse ? » Ce n'est pas réellement son problème. Il a un discours extrêmement dur par rapport à la 5G. Cela ne plaît pas à tout le monde, c'est

certain, mais ce n'est pas son problème. Il dit, en toute honnêteté et sincérité, ce qu'il a à dire. Après, ce que l'on fait de ses paroles, ce n'est plus réellement son problème.

Vous parlez d'un sous-groupe de travail Santé qui soit équilibré. Je regrette, mais quand, dans un groupe de travail, vous avez trois personnes dont deux sont clairement attachés à l'ICNIRP, je ne trouve pas du tout cela équilibré, ce n'est pas vrai. Deux personnes sur trois sont liées à l'ICNIRP. On aurait mieux fait – éventuellement de mettre quelqu'un de l'ICNIRP ; pourquoi pas après tout – de mettre un expert indépendant, avec un profil similaire à celui de M. Héroux.

J'en viens aux questions de M. Dupont. Vous aviez des interrogations sur la question énergétique, auxquelles je pense avoir répondu partiellement. J'ai surtout parlé de la question de l'électricité. Il faut savoir que la consommation d'énergie électrique n'est qu'une petite partie de la consommation totale engagée pour le déploiement de la 5G, parce que l'électricité est nécessaire pour faire fonctionner le système une fois qu'il est mis en place, mais, pour le mettre en place, il faut dépenser énormément de ressources non seulement énergétiques, mais aussi en métaux particuliers. Ces métaux doivent être recherchés, extraits, purifiés, transformés, et ce avant de construire tous les équipements tels que les milliers, les millions d'antennes, et cetera. Tout cela représente une quantité d'énergie encore bien supérieure à celle nécessaire au fonctionnement de la 5G. Les 2 % d'énergie électrique, ce n'est qu'une petite partie du total. Tout cela coûtera très cher en énergie et en gaz à effet de serre. Pensez à tous ces équipements qu'il faudra remplacer pour les faire fonctionner en 5G.

Concernant la question de M. Dupont quant aux membres en rapport avec l'industrie, je n'ai pas d'exemple très concret sous la main, mais si je prends M. Repacholi, qui est le fondateur de l'ICNIRP et premier directeur de celui-ci, celui qui a insufflé le mouvement, si l'on peut dire, et qui a marqué l'ICNIRP de son empreinte, clairement, si vous allez voir dans l'enquête de ces journalistes de *Investigate Europe* ou bien dans le document de M. Buchner et Mme Rivasi, vous verrez les fonds qu'il a reçus, de façon très indirecte, à travers un hôpital dans lequel il a travaillé. L'industrie a donné de l'argent à un hôpital où il avait travaillé et puis cet argent est reversé à M. Repacholi à son profit. Il y a toutes sortes de combines mises en place et que vous pouvez voir dans ce rapport où vous trouverez pas mal d'indices. Allez voir le site de *Investigate Europe*, il y a un diagramme dynamique qui permet de voir tous les liens entre les personnes de l'ICNIRP et les institutions privées et les industries.

Maintenant, j'en viens aux questions de M. Maroy. J'y ai déjà un peu répondu.

(Réactions dans l'assemblée)

Non, ce n'est pas mon intention, et ce n'est pas non plus ce que je pensais.

Mon discours vous met mal à l'aise, mais, encore une fois, je pense que je suis dans les faits, je ne suis pas dans l'imaginaire. Ce que j'ai dit des uns et des autres correspond aux faits, ni plus ni moins.

M. Maroy (MR). – Alors, on n'a pas la même définition des faits.

M. Leboutte, Primo-signataire. – Donnez-moi un exemple.

M. Maroy (MR). – Vous êtes dans le jugement de valeur. Vous avez le droit d'avoir un jugement de valeur sur la qualité...

M. le Président. – Vous aurez un droit de réplique après, Monsieur Maroy.

M. Maroy (MR). – Oui, mais bon, il y a un moment où c'est bien aussi de pouvoir un peu dialoguer ; il ne faut pas mettre le Parlement dans le formol. Cela fait progresser les choses de pouvoir se parler directement.

Pour moi, vous n'êtes pas dans les faits, vous n'avez pas avancé de faits, vous avez avancé des jugements de valeur, qui vous appartiennent et qui, en soi, sont respectables, mais, pour moi, vous n'avez pas avancé de faits. Vous avez démonté le profil de deux experts qui font partie de ce groupe de travail en nous disant que, parce qu'ils font partie de l'ICNIRP, par définition, leur compétence est remise en cause. Vous n'avez rien démontré du tout, en tout cas de mon point de vue – cela dit, je ne détiens pas la vérité universelle –, mais vous ne semblez pas être tout à fait dans la même attitude.

M. Leboutte, Primo-signataire. – Par rapport aux personnes, je n'ai pas parlé de leurs compétences. Je pense que, sur un plan purement scientifique, ce sont sans doute des personnes très compétentes, ce sont des doctorats, et cetera. Ce n'est pas la question.

Effectivement, j'ai dit que, par rapport au fait qu'elles dépendent des thèses de l'ICNIRP, elles se disqualifient en tant qu'experts indépendants. Je crois que je me suis suffisamment étendu sur les faits en relation avec l'ICNIRP. Je ne vais pas me répéter, je crois que cela ne sert à rien, tout le monde l'a bien entendu, je vous ai parlé de ce qu'est l'ICNIRP. Si ce n'était pas convaincant, je vous incite à aller lire le rapport de Mme Rivasi et M. Buchner. Ce sont les faits, ni plus ni moins.

Par contre, dans votre discours, c'est vous qui avez effectivement parlé d'« intox », de « théorie du complot », et cetera. Je trouve que c'est assez déplacé. De mon point de vue, ce n'est pas cela la démocratie. On ne commence pas par qualifier ses adversaires,

même de façon indirecte, de propager de fausses informations ou des choses qui relèvent de la théorie du complot.

Sur la question de la commission consultative à Bruxelles, j'en ai parlé, je ne pense pas que je dois y revenir. La question est trop tardive. La question posée aux citoyens est : comment déployer au mieux la 5G ?

M. le Président. – Je vous remercie M. Leboutte pour ces éléments de réponse et pour avoir donné la réplique aux députés.

Je cède la présidence à M. Clersy momentanément pour un petit problème technique.

(M. Clersy, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur Leboutte, merci pour votre intervention. On voit bien qu'elle crée du débat, c'est le moins que l'on puisse dire.

Je voulais tout d'abord souligner l'intérêt de votre présence ici, non pas pour prendre un rôle de scientifique, ce n'est pas ce qu'on vous demande ici aujourd'hui. Vous êtes là en tant que citoyen, auteur d'une pétition ou primo-signataire d'une pétition, pour nous faire passer un message, à savoir que les citoyens se posent un certain nombre de questions sur une technologie qui éveille du débat un peu partout dans le monde, et pas uniquement en Wallonie. À cet égard, votre parole a de l'intérêt, a de la valeur en soi et dit quelque chose de l'état de l'opinion publique. On ne peut pas faire la sourde oreille et faire comme si elle n'avait pas de valeur. Merci pour votre présence, pour le temps et l'énergie que vous consacrez à ce débat. Je tiendrais ce même propos si vous aviez une proposition à l'inverse des opinions de la formation politique que je représente ici.

Les signatures que votre pétition a récoltées, les nombreux articles de presse, les différents mouvements citoyens montrent que le sujet de la 5G fait débat et, d'une certaine façon, c'est une bonne chose qu'en démocratie nous puissions en débattre. J'ai moi-même parfaitement conscience des enjeux environnementaux et sanitaires du déploiement de la 5G sans avoir ni une connaissance technique pointue ni considéré avoir fait le tour de la question. De nombreux professionnels de la santé – des médecins, des scientifiques – ont également mis en exergue des points d'attention.

À l'heure actuelle – c'est ce que dit en substance le rapport du groupe des experts mandatés par le Gouvernement –, on ne peut conclure définitivement ni

à des effets avérés ni à l'innocuité du déploiement de la 5G. C'est cela toute la particularité de ce dossier, comme le disait notamment M. Maroy, on ne peut pas dire que le rapport soit univoque, aille dans une seule direction et nous dise très clairement où nous devons aller. J'ai envie de dire que, pour le Gouvernement, cela serait plus confortable d'avoir effectivement un rapport en ce sens.

Je reviens sur la question de l'innocuité du déploiement de la 5G sur la santé humaine ou sur la biodiversité, notamment – vous l'avez d'ailleurs indiqué – lorsqu'on considère les effets à long terme, les effets sur les publics sensibles ou les effets biologiques moins connus que les effets thermiques, vous l'avez encore rappelé dans votre exposé.

D'un point de vue énergétique, le déploiement de la 5G pose aussi un certain nombre de questions. Nous avons eu l'occasion d'écouter le professeur Wallenborn, ici, au sein du Parlement, qui nous a alertés sur un certain nombre de problématiques climatiques ou énergétiques.

Je vais peut-être simplement réaffirmer la position que je tiens jusqu'ici sur ce dossier et le travail qui est en cours.

Tout d'abord, au-delà de toute question de permis ou de procédure, le déploiement de la 5G ne peut se faire que dans un cadre qui soit serein. On voit que les débats du jour créent aussi un certain nombre de questions à cet égard, avec une information qui soit claire, transparente de la part des autorités locales régionales, de la part des autorités fédérales aussi, parce qu'elles sont aussi concernées. Nous travaillons actuellement pour que cette information soit la plus fiable possible.

D'une certaine façon, vous l'avez pointé, les éventuelles appartenances de l'un ou l'autre expert questionnent cela : avons-nous à notre disposition une information fiable ? Votre question en soi est pertinente. On se demande si nous avons une information fiable. Je vais revenir sur le choix des experts tout de suite.

Deuxième élément, la santé des Wallonnes et des Wallons n'est pas à vendre. J'ai eu l'occasion de le dire dans cette instance il y a quelques semaines. Nous n'accepterons aucun chantage économique sans aucune garantie de sécurité sur la santé des citoyens, c'est évident.

Troisième élément, les nouveaux déploiements technologiques ne pourront s'effectuer qu'après une évaluation sur le plan environnemental, sanitaire, de la santé publique, de l'efficacité économique, de la sécurité des données et du respect de la vie privée. C'est l'accord du Gouvernement, c'est ce que nous avons fait en mettant en place ce groupe d'experts, censé nous amener cette évaluation complète.

Vous avez également indiqué qu'il existe des alternatives au déploiement de la 5G pour répondre aux enjeux du développement numérique, notamment la fibre optique. Je pense que cela fait partie des dossiers que nous devons envisager plus largement et c'est ce que nous faisons au sein du Gouvernement.

J'en viens maintenant au cœur de votre propos qui est la question du choix des experts désignés. Peut-on leur faire confiance ? Peut-on faire confiance à ce groupe pour nous donner une information fiable ?

Au travers de sa composition, ce groupe était censé refléter une diversité de points de vue et j'ai la faiblesse de croire que cela a été le cas. Certes, certains ont sans doute des proximités de logique avec l'un ou l'autre point de vue.

Dans le groupe Santé-Environnement, il y avait Mmes Perrin, Lagroye, M. Vanderstraeten, mais également Mme Dewolf et M. Vatovez. On ne peut pas conclure qu'il n'y avait que des pro-5G dans le groupe Santé-Environnement. Dans l'ensemble du groupe d'experts, 14 experts ont été désignés – une personne qui s'est retirée traitait de la question de la biodiversité, nous l'avons remplacée par une étude spécifique sur la thématique de la biodiversité –, pour lesquels le Gouvernement a considéré qu'en les mettant tous autour de la table, nous disposions d'une expertise équilibrée, la plus complète possible sur le sujet.

Peut-on critiquer la composition de ce groupe d'experts ? Bien sûr. Vous le faites aujourd'hui et vous avez tous la possibilité de le faire. On pourrait effectivement écouter l'un ou l'autre expert supplémentaire pendant des mois parce que la question est complexe. Ce serait à chaque fois une expertise intéressante à ajouter. C'est vrai que, à un moment donné, nous nous sommes arrêtés au sein du Gouvernement. Personnellement, je ne peux qu'accéder à ce constat que nous nous sommes arrêtés sur une composition en considérant qu'elle était équilibrée. J'entends que vous considérez qu'elle ne l'était pas.

En tous cas, en matière de santé-environnement, vous l'avez d'ailleurs citée, Mme Dewolf a fait un travail de veille scientifique pour récolter les études existantes sur les impacts sanitaires de la technologie. Elle a également mentionné, dans le rapport des experts, des points d'attention sur les effets à long terme, sur les effets biologiques, sur les effets moins connus des nouvelles fréquences, vous avez cité les 26 gigahertz et les ondes millimétriques.

Très clairement, sur cette problématique des ondes moins connues sur le plan scientifique, je vous rejoins totalement sur la nécessité de pouvoir avoir une action spécifique de précaution beaucoup plus importante encore. D'où la nécessité de poursuivre les recherches sur les impacts potentiels des domaines d'études moins connus et de monitorer aussi un déploiement de la 5G

sans se focaliser uniquement sur un chercheur ou une unique étude.

Par rapport à la crédibilité du groupe d'experts, globalement, le rapport est à tout le moins nuancé. On ne peut vraiment pas dire qu'il aille soutenir la 5G en signant un blanc-seing au développement de la 5G. On ne peut pas le dire aujourd'hui. On ne peut pas dire non plus qu'il prouve – c'est toute la nuance, j'ai bien conscience de cela – les effets sur des problématiques à long terme sur la santé.

Par ailleurs, en complément de ce rapport, comme l'a indiqué M. Clersy, j'ai lancé, dans le cadre de mes compétences propres, une étude sur l'électrohypersensibilité, dont on aura les résultats à la fin de cette année, et également sur les impacts des ondes électromagnétiques des lignes à haute tension. On n'est pas sur la 5G ici, mais on est sur d'autres problématiques.

Cela nous permettra d'avoir une expertise plus complète sur la problématique des ondes électromagnétiques parce que – vous avez raison – c'est un enjeu et nous sommes, au jour le jour, des cobayes du développement de ces ondes électromagnétiques. On ne peut pas faire comme si cela n'existait pas, comme si ce n'était pas un enjeu et comme si, parce que c'est invisible, cela n'avait pas d'impact sur la santé.

J'espère que vous aurez compris que la santé des Wallonnes et des Wallons est ma priorité. J'espère que ces éléments de choix de la composition que nous assumons en tant que Gouvernement seront de nature à vous rassurer.

Je vous rejoins sur une chose : nous ne pouvons pas ne mettre en branle, si vous me permettez l'expression, qu'une partie des recommandations du groupe d'experts. Puisque ce rapport est équilibré, nous devons mettre en œuvre des mesures équilibrées, des mesures qui tiennent compte de toute cette variété de points de vue, de toutes ces nuances, de façon à avoir un *package* de mesures permettant d'assurer l'équilibre des différents points de vue.

Je terminerai en vous rappelant que l'invitation, que mon cabinet avait faite à votre collectif en octobre 2020 de vous rencontrer, tient toujours et que l'on se fera un plaisir de rencontrer le collectif que vous représentez pour poursuivre plus avant cette discussion, parce que le débat n'est pas clos aujourd'hui. On aura l'occasion d'en reparler au sein de cette commission, avec vous ou lors d'autres débats citoyens avec grand plaisir.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je remercie notre interlocuteur pour l'ensemble des éléments de réponse qu'il a pu nous apporter. Je les relirai naturellement avec attention, ainsi que l'ensemble des études que vous avez mises en avant. Il faudra que l'on puisse digérer l'ensemble des informations que vous nous amenez et, autant que faire se peut, confronter ces éléments avec les points mis en avant par le groupe d'experts mandatés par le Gouvernement wallon.

Encore une fois, il m'est difficile de vous répondre par rapport aux éléments techniques que vous relevez. Il aurait été intéressant de confronter ce point de vue directement avec les experts, puisque vous prenez directement quelques passages de leurs propos.

Votre témoignage montre, comme Mme la Ministre l'a relevé, que la société civile – ce dont nous ne doutions pas – est traversée de différentes opinions par rapport à ce dossier, qui suscite une réelle émotion. Je crois que ces courants traversent également le rapport des experts, comme plusieurs de mes collègues ont eu l'occasion de le dire.

Je crois qu'il ne faut pas balayer d'un revers de la main une série de balises protectrices, tout de même intéressantes qui figurent dans le rapport des experts mandatés par le Gouvernement wallon en termes démocratiques, en termes énergétiques, mais aussi en termes sanitaires. Vous avez lourdement insisté sur ce volet.

Je suis assez d'accord avec vous, plusieurs études ont montré l'existence d'effets biologiques sur certains paramètres très spécifiques comme le sommeil, la tension. On le sait, c'est là une distinction difficile à saisir que : effet biologique ne veut pas forcément dire effet sanitaire, c'est-à-dire danger en tant que tel pour la santé.

Néanmoins, des effets biologiques sont le signe que le corps s'adapte aux variations de son environnement. Toute la question est de savoir si l'accumulation d'effets biologiques dépasse la capacité d'adaptation de notre corps, ce qui peut alors avoir des conséquences sur la santé. C'est pour cela que le monitoring accompagnant le développement de cette technologie au niveau sanitaire, proposé dans les recommandations du groupe d'experts, me paraît tout à fait central.

Un dernier point, mais brièvement. Je suis assez étonné par votre relative prudence par rapport au lifi. A priori, l'intérêt sanitaire de cette technologie est qu'elle ne fait pas appel aux radiofréquences.

À mon sens, on peut en conclure une certaine forme d'innocuité par rapport aux questions sanitaires, mais j'imagine qu'en d'autres temps et en d'autres lieux, c'est un débat qu'il faudra également prolonger.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Très rapidement, je remercie M. Leboutte qui, au travers de ses différentes réponses et en tout cas l'entame de celles-ci, nous a permis de faire plus ample connaissance.

Merci en tout cas d'avoir répondu à mes questions.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Effectivement, dans vos réponses, je suis d'accord parce qu'il me semble que nous avons déjà eu ce débat-là chez nous sur le placement des antennes qui demandent juste une déclaration de classe 3 – c'est juste une déclaration et on a d'ailleurs demandé, si je ne me trompe pas, avec le cdH, un permis d'environnement de classe 2 qui, du coup, demanderait effectivement des études d'incidences, une consultance, ce genre de choses –, vous l'avez dit, je suis assez d'accord là-dessus.

Vous avez aussi expliqué qu'il n'y a pas que l'électricité pour l'antenne, parce qu'il va aussi falloir plus d'antennes. Plus on augmentera la fréquence, plus on diminuera la portée, ce qui demandera davantage d'antennes, et chaque antenne demande des métaux précieux, ce qui aura un impact environnemental. C'est vraiment à prendre en compte.

Sur le surcroît de consommation qu'entraînera la 5G, effectivement, c'est tout l'effet rebond de M. Wallenborn, que j'avais d'ailleurs défendu vigoureusement avec M. Maroy dans des échanges précédents. Je ne vais pas relancer le débat maintenant, mais c'est évident que la vidéo entraîne un effet rebond automatique dès que l'on passe à une technologie supérieure puisqu'elle adapte automatiquement la data sur la bande passante en fonction de la puissance de la bande passante. On aura un effet rebond automatique dès que l'on passera à la 5G.

En plus – cela avait déjà été dit –, la 5G ne va pas exister en faisant disparaître la 3G et la 4G. C'est une technologie en plus. On ne va pas arrêter les antennes 3G et 4G puisque la plupart des gens n'auront pas des téléphones 5G avant 10-20 ans. C'est d'ailleurs le cas actuellement, on a toujours les antennes EDGE, les antennes 3G et 4G. On va rajouter une technologie supplémentaire sans supprimer une technologie inférieure. On va consommer plus, c'est un fait, c'est évident. Je suis totalement d'accord là-dessus.

D'ailleurs, je trouvais aussi que M. Vanderstraeten, malgré tout, disait aussi des choses intéressantes. Il disait qu'au niveau de la biodiversité, la 5G, au-dessus de 3 gigahertz, ne traversait plus la peau, par contre avait un impact plus fort sur un ou deux millimètres. Il disait que cela pose des questions sur l'impact sur les abeilles, les insectes et la biodiversité en règle générale et que l'on n'a aucun recul là-dessus, que l'on n'a pas d'études là-dessus. Ne fût-ce que pour l'impact auprès de la biodiversité, je trouve que l'on doit vraiment avoir un principe de précaution là-dessus. Il disait aussi sur

l'être humain, car la peau est en soi un organe. Un impact sur la peau plus fort de un ou deux millimètres peut avoir des conséquences. Même lui le disait à ce niveau-là. Je me posais un peu cette question.

Cela rejoint un peu l'idée de la fibre optique, en soit déjà beaucoup moins polluante à la production, au contraire des antennes 5G qui demandent des métaux précieux, de cette idée de cette 5G light ou 5G *green* – je ne sais comment dire – qui amènerait, par fibre optique, dans les zones industrielles, et puis là on aurait des déploiements soit wifi, comme en parlait M. Clersy, ou 5G de manière limitée, résiduelle sur des zones industrielles, parce que, fondamentalement, je ne suis pas sûr que l'on a besoin de la 5G ailleurs. Je ne suis même pas sûr que l'on en ait vraiment besoin, mais soit, imaginons que l'on en ait besoin. Faisons-le avec une portée limitée, le temps d'avoir ce recul nécessaire, notamment en termes de biodiversité et d'impact sur la faune et la flore.

De manière générale, pour reprendre les propos de M. Clersy, le débat démocratique est essentiel. Je pense que oui et que nous n'avons pas fini sur le dossier de la 5G. L'audition proposée ici, qui n'est pas uniquement de vous, qui vient de l'ensemble des gens qui ont signé votre pétition, c'est quand même le débat à la base du pourquoi on est ici, c'est un débat démocratique. Faire venir votre expert, M. Paul Héroux, qui est effectivement quelqu'un reconnu dans le domaine, je suis pour. Je soutiens la demande de la pétition et, avec mon groupe, nous voulons soutenir ce genre de demande quand cela arrive au Parlement, quand on ouvre les portes du Parlement, pour que cela ne soit pas juste entrouvert, mais que cela soit ouvert aux citoyens.

Je vous remercie d'être venu. Nous soutiendrons évidemment cette proposition.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Très brièvement, on ne va pas relancer le débat. Je souhaitais d'abord remercier très sincèrement M. Leboutte d'être venu nous faire part de son point de vue. Vous contribuez à alimenter un débat nécessaire et démocratique. Néanmoins, ce n'est pas parce que vous représentez des centaines de signatures – j'ai beaucoup de respect pour les signataires, j'encourage les Wallonnes et les Wallons à s'engager et à prendre position, il y a trop de personnes qui ne s'expriment que sur les réseaux sociaux et puis cela s'arrête là – que je dois me mettre à plat ventre devant vous et dire que je suis d'accord avec vous. Je ne suis pas d'accord avec beaucoup de choses que vous avez avancées, notamment la façon dont vous discréditez des experts. Je ne trouve pas cela très confraternel. Dire que des personnes travaillent pour l'ICNIRP et que du coup, cela les discrédite, je pense que la ministre a bien répondu sur la composition du groupe de travail. Il y avait énormément de personnes dans ce groupe de travail, il y avait des points de vue différents, divergents,

il y avait des notes minoritaires, c'est d'ailleurs cela qui était un petit peu compliqué pour le Gouvernement, car dans ce rapport on trouve ce que l'on veut y trouver, selon que l'on est tenant d'une position ou de l'autre. Il serait plus simple d'avoir un rapport plus unilatéral, ce n'est pas le cas.

Je trouve que c'est un peu fort de café de jeter le discrédit sur la manière dont le Gouvernement a procédé. Au contraire, je trouve que cela a été extrêmement transparent et intelligent dans la façon de faire.

Je ne suis pas d'accord avec la ministre lorsqu'elle commence son propos en disant : merci d'être venu, nous n'attendons pas de vous que vous portiez une casquette de scientifique, vous êtes un citoyen. Je ne suis pas d'accord. Vous représentez les citoyens, mais à partir du moment où vous venez devant nous et que vous consacrez plus de la moitié de votre intervention à nous dire que ces deux personnes ne sont pas crédibles, qu'elles sont vendues à des lobbies... Vous n'en apportez aucune preuve. Ce sont des jugements de valeur et absolument pas des faits. En tant qu'ancien journaliste, je suis très attaché aux faits. Vous avez le droit d'avoir des jugements de valeur, je les entends. Je ne dis pas que cela rentre par une oreille et que cela ressort par l'autre. Il est normal et sain de se poser des questions sur l'indépendance, sur la distance par rapport à des lobbies, mais quand on vient remettre en cause l'indépendance de personnes qui faisaient partie du groupe de travail, j'attends de vous que vous en apportiez des preuves. Le fait d'être un scientifique peut aider.

Pour le reste, l'essentiel est que le dossier n'est pas clôturé. Tout se trouve dans la DPR, Monsieur Leboutte : on va déployer la 5G. Cela transparait clairement dans la DPR. Les modalités et précautions ne sont pas arrêtées – il en faudra, bien évidemment – et c'est là-dessus que porte le débat.

Je m'étonne par ailleurs du peu d'empressement que l'on a dans ce pays à développer la fibre optique. Ma position évolue un petit peu, dans le sens où il y a beaucoup d'applications qui pourraient être réalisées grâce au filaire, de manière à peut-être amoindrir l'augmentation de la consommation que certains experts pointent du doigt, même si d'autres disent le contraire. Vous n'avez d'ailleurs pas réagi sur cette étude de l'Université de Zurich qui disait, en gros, que la 5G était bonne pour la lutte contre le réchauffement climatique. Vous levez les yeux au ciel, mais quand une étude ne vous arrange pas, vous ne voulez pas la prendre en considération. Je ne dis pas que c'est ma Bible, je dis simplement que cette étude existe et qu'il vaut la peine de questionner ses propres certitudes.

J'ai parfois des propos musclés, mais je ne suis pas là pour vous faire des courbettes parce que vous représentez des citoyens. Nous sommes là aussi pour

pouvoir nous dire les choses très clairement. Soyez assuré d'une chose, en Wallonie, on ne déploiera pas la 5G n'importe comment, les précautions seront prises pour protéger la santé. Je suis d'accord avec la ministre, la santé des Wallonnes et des Wallons n'est pas à vendre, certainement pas.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes

M. Desquesnes (cdH). – Je ne suis pas intervenu dans le débat, Monsieur le Président, mais j'avais envie d'intervenir à plusieurs reprises parce que je trouve qu'il faut respecter aussi la logique de notre Parlement, c'est-à-dire celle d'avoir des pétitions. On a le droit d'entendre des citoyens, de les recevoir, d'entendre leurs arguments. Je pense qu'il faut éviter les remises en cause personnelles des personnes. On entend, on écoute, on dialogue et puis on avance.

Je rejoins l'expression de la ministre, il est important que nous soyons capables, comme parlementaires, de nous faire challenger, d'entendre des positions qui peut-être ne nous plaisent pas. Nous sommes élus, cela nous donne une représentativité, mais pas une qualité automatique dans nos interventions. Cela fait partie de la logique du jeu. Voilà ce que je voulais ajouter. Je remercie M. Leboutte d'avoir apporté cette contradiction ici, au sein de cette assemblée.

M. le Président. – Je propose de clôturer la discussion et d'inscrire la pétition à l'ordre du jour de notre prochaine réunion de commission afin de poursuivre son examen et, le cas échéant, de voter ses conclusions.

Je voudrais saluer M. Leboutte, le remercier pour la qualité de son exposé et pour les réponses qu'il a apportées aux interrogations et questions de tous les collègues. Nous vous souhaitons un bon retour et une belle journée.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Notre séance est-elle retransmise sur les réseaux actuellement ?

M. le Président. – Non. Nous avons toujours un problème technique. On me certifie que cela reviendra à 14 heures.

M. Desquesnes (cdH). – Cela me pose une difficulté, Monsieur le Président.

Selon notre règlement et la règle générale dans tous les parlements, le principe est que les séances sont publiques. C'est encore explicité sur le site du Parlement quand on peut assister aux débats et certains citoyens auraient aimé déjà assister aux débats de ce matin et à la suite.

Or, il est indiqué ceci : « En raison de la situation sanitaire, l'accès aux visiteurs, à l'exception des représentants des médias, aux tribunes publiques des salles de réunion est interdit pour une période indéterminée. La publicité directe des travaux parlementaires reste assurée via le site web du Parlement et la chaîne YouTube ParlWal-TV ».

Je pense que ces conditions-là ne sont pas réunies et je ne peux que demander une suspension de notre séance tant que nous n'avons pas une retransmission en public pour garantir ce droit fixé à la fois par les décrets constitutifs de notre Parlement et par notre règlement d'ordre intérieur.

M. le Président. – J'entends bien, mais nul n'est responsable aujourd'hui des problèmes techniques que nous rencontrons depuis ce matin.

Je sais que vous n'avez accusé personne. Si vous demandez la suspension, nous reprendrons nos travaux à 14 heures.

M. Tzanetatos (MR). – On a d'autres commissions à 14 heures, Monsieur le Président. Est-ce juste pour avoir un titre dans la presse ?

M. Desquesnes (cdH). – Non, pas du tout, mais je trouve normal que...

M. le Président. – M. Desquesnes demande la suspension...

M. Tzanetatos (MR). – Je sais, mais arriver à midi moins trois minutes pour le demander, c'est un peu tard.

M. Desquesnes (cdH). – J'aurais pu le faire pendant les travaux de la précédente audition et je ne l'ai pas fait pour ne pas interrompre les travaux. Je trouve que cela pose difficulté. J'en avais averti le président et la secrétaire de commission, il y a plus d'une heure.

M. le Président. – Il y a plus d'une heure que la technique se bat pour essayer de rétablir le lien avec la connexion YouTube. Malheureusement, cela n'a pas été possible.

Vous souhaitez une suspension. On reprendra nos travaux à 14 heures.

M. Tzanetatos (MR). – On peut ouvrir les portes, je doute qu'il y ait quelqu'un qui vienne en séance.

M. Desquesnes (cdH). – Ce n'est pas de l'obstruction procédurale, ce que je demande.

M. le Président. – Vous n'avez pas à vous justifier, vous faites la demande, c'est le règlement. On l'applique le règlement. Sachez que tout le monde n'est pas d'accord avec vous, mais cela, vous deviez vous en douter.

M. Desquesnes (cdH). – Les personnes qui ont suivi ou participé à l’audition il y a 15 jours souhaitent savoir ce que le Parlement donnera comme suite aux travaux et, pour l’instant, ils ne peuvent pas assister aux débats ni physiquement ni à distance.

M. le Président. – Au-delà de cela, vous allez perturber peut-être d’autres réunions, d’autres commissions, mais enfin, cela, vous n’en avez que faire.

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Monsieur le Président, pour ma bonne compréhension, en ligne, on n’a ni le son ni l’image ? Rien du tout ?

M. le Président. – Il y a eu un souci avec les deux plénières précédentes que l’on n’a pas encore pu rétablir clairement. La technique nous le promet pour 14 heures. Attendons 14 heures, en espérant qu’elle sera rétablie, sinon il faudra y passer la nuit.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 59 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 5 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PÉTITION POUR UNE CONSIGNE SUR LES CANETTES ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’examen de la pétition pour une consigne sur les canettes et bouteilles en plastique.

Mme Kelleter et M. Matagne ont déjà été désignés en qualité de rapporteurs.

Pour mémoire, la commission a procédé le 11 mai dernier à l’audition de Mme Florent, primo-signataire de la pétition. Il nous revient maintenant de poursuivre l’examen de la pétition et d’adopter des conclusions.

Échange de vues

M. le Président. – Je vous propose de procéder à un échange de vues.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Effectivement, nous avons eu l’occasion d’avoir un long échange avec la primo-signataire de la pétition pour la consigne sur les canettes et les bouteilles en plastique. Le débat a été riche. Tout le monde n’a évidemment pas les mêmes positions, mais il y a une demande claire exprimée dans le cadre de cette pétition : la demande est que le Gouvernement travaille à l’instauration d’un tel élément.

A priori, je suis favorable à ce que l’on réponde positivement à cette demande, à cette pétition. J’espère qu’une majorité de collègues se retrouvera derrière cette ligne.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je partage tout à fait l’avis de M. Desquesnes sur la richesse du débat que nous avons pu avoir il y a 15 jours dans cette commission avec Mme Florent, qui était auditionnée concernant la pétition qu’elle a mise en ligne pour une consigne sur les canettes et bouteilles en plastique.

Je retiens quelques éléments de ce débat.

Résolument, le statu quo n’est plus acceptable. Il y a vraiment de fortes attentes de la population sur ce dossier. Mme Florent mettait en avant le fait que les études montrent que plus de 80 % de l’opinion publique belge serait favorable à l’instauration d’un système de consigne.

En tant qu’écologistes, nous considérons que la consigne demeure une piste intéressante en matière de lutte contre les déchets sauvages. Il faut néanmoins continuer les actions en amont visant à réduire le volume de déchets produits. Je n’ai pas entendu autre chose de la part des personnes que nous avons entendues le 11 mai dernier.

L’instauration d’une consigne peut faire sens. Un débat a eu lieu ici à travers nos échanges sur le territoire de pertinence : est-ce à l’échelle du pays ou des Régions ? Je crois que l’on en saura plus quand on vérifiera les éléments économiques du dossier.

En lien avec cela, j’ai retenu deux points d’attention qui me semblent fondamentaux.

Le premier, c’est le fait que Mme Florent dénonçait quelque part les chiffres avancés par Fost Plus. Je pense que les éléments, qui visent à mettre en place des audits indépendants pour vérifier la transparence des données qui nous seront communiquées, sont élémentaires si l’on veut s’appuyer sur une base solide pour mener le débat.

Par ailleurs, il y a ce rapport que nous attendons concernant les expériences pilotes menées en matière de reprise. Une fois que nous aurons les apaisements tant sur la question de l’indépendance des chiffres qui nous sont fournis – Mme la Ministre avait promis encore une fois des audits indépendants sur ce point, je pense que